



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 71874

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'évolution des travaux relatifs à l'indemnisation des pupilles de la Nation et orphelins de guerre. Le rapport présenté par le préfet honoraire Jean-Yves Audouin le 11 avril 2008 préconisant un certain nombre de propositions et la mission réalisée par la Commission nationale de concertation mise en place le 17 mars 2009 ont permis qu'une réflexion en ce domaine soit menée en profondeur. Il lui demande quelles solutions le Gouvernement envisage de prendre pour que ces avancées soient prises en considération.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une Commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront prochainement proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71874

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 février 2010, page 1855

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3649